

ACTUS...

Projet de convention entre le SyMEL et le GMN

Le GMN est prestataire occasionnel du SyMEL pour des études naturalistes réalisées dans le cadre de marchés de prestation intellectuelle. C'est aussi un partenaire qui réalise bénévolement le suivi de différents sites gérés par le SyMEL.

Dans le cadre du PIAC, une convention est envisagée pour formaliser et renforcer les échanges entre les 2 structures sur les points suivants :

- échange de données
- suivi de cavités
- formation des agents
- relais d'information (SOS chauve-souris)
- mise en relation du GMN avec les partenaires locaux du SyMEL
- participation aux enquêtes régionales
- documents de gestion et projets d'aménagement
- conseil auprès des collectivités adhérentes du SyMEL
- communication au sein des comités de gestion
- participation aux manifestations en faveur des chiroptères

Résultats des aménagements réalisés dans les cavités littorales
(en gras espèces de l'annexe II de la Directive Habitats / Natura 2000)
○ espèces nouvelles
● espèces présentes avant l'aménagement

Commune	Année	Contrat N 2000	Grand rhinolophe	Grand murin	Murin de Bechstein	Petit rhinolophe	Murin à oreilles échancrées	Murin à moustaches	Murin de Daubenton	Murin de Natterer	Oreillard roux	Remarques
Lessay	2005	non			○			○	○	○	○	Aménagement progressif
Carolles	2006	non				●		○				
Biville	2007	non	○									
Gatteville	2007	non										Traces d'occupations (guano, ailes de papillons)
Landemer	2009	oui	●	●			○	○		○	○	vandalisme
St Germain des Vaux	2009	non		●								vandalisme
Vauville (landes)	2009	oui	●									
Eculleville	2010	non	●									
Fermanville (x 2)	2011	non										Aménagement en cours
Vauville (dunes)	2012	non										Projet d'aménagement



Panneau info landemer

Bilan des aménagements réalisés par le SyMEL



Fermeture de cavité Gatteville

Les aménagements de gîtes à chauve-souris réalisés par le SyMEL concernent une dizaine de cavités artificielles (blockhaus). Deux opérations ont bénéficié d'un Contrat Natura 2000. Les autres actions réalisées reposent sur des initiatives des gardes du littoral, pour favoriser la biodiversité en application des plans de gestion. Ces aménagements basés sur une fréquentation potentielle par des chauves-souris ne permettent pas de bénéficier d'un contrat Natura 2000.

Ces initiatives témoignent d'une compétence des gardes du littoral qui peuvent assurer la conception, la réalisation ou l'encadrement de travaux. Dans la plupart des cas, un avis scientifique et technique est recherché auprès du GMN ou auprès de gardes plus expérimentés. Les travaux sont réalisés en régie directe, ou dans le cadre de chantiers de bénévoles comme à Gatteville en 2007. Il s'agit d'une fermeture et d'aménagements intérieurs de blockhaus pour favoriser l'hivernage des chauves-souris.

Les effectifs de chauves-souris accueillis ne sont pas très importants, mais la diversité des espèces montre que les potentialités sont bien réelles et que les aménagements réalisés peuvent profiter à des espèces visées par Natura 2000.

ÉDITO



De nombreux acteurs se mobilisent en Normandie pour la mise en œuvre d'un plan régional de restauration des populations de chauve-souris. Le SyMEL est associé au comité de pilotage qui réunit Départements, Parcs Naturels Régionaux, DDTM, DRAC, associations naturalistes, forestiers, spéléologue, etc. Dès le lancement du plan, il a semblé opportun d'impulser des actions concrètes et de sensibiliser

le grand public. Mettre en sécurité les sites d'hivernage ne suffira pas à enrayer le déclin des populations si des efforts ne sont pas réalisés pour préserver les sites de reproduction et les territoires de chasse. Des mesures territoriales peuvent être prises et intégrées dans les chartes des Parcs Naturels Régionaux ou dans le volet biodiversité des documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme (SCOT, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, PLU). Les Départements peuvent les appliquer sur les espaces naturels sensibles ou dans l'entretien des ponts par leurs compétences routières.

L'intervention foncière du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche, la gestion des sites par le SyMEL, participent à l'amélioration du réseau des sites exploités par les chauves-souris à différents moments de leur existence. Aménagement de gîtes hivernaux dans des blockhaus abandonnés dans la Hague, conservation d'arbres à cavités pour la reproduction des espèces forestières au bois d'Ardenne, maintien des prairies et d'une agriculture adaptée à la conservation des paysages, participation à l'amélioration des connaissances sont autant d'actions menées par le SyMEL pour préserver les habitats fonctionnels des chauves-souris et présentées dans cette nouvelle lettre du SyMEL. Ces mesures s'inscrivent dans une démarche cohérente à l'échelle du territoire départemental que le plan régional vise à développer en Normandie. C'est un effort collectif qui est engagé pour sauver les chauves-souris, témoins d'un environnement préservé et sain. Le SyMEL y apporte en toute logique son soutien.

Belle et heureuse année 2012, qu'elle soit riche en projets et partenariats de préservation de notre remarquable patrimoine manchois !

Rolande Brécy
Présidente du SyMEL

Les chauves-souris à l'honneur

Fascinantes ou repoussantes, les chauves-souris ne laissent personne indifférent. Suscitant de nombreuses superstitions, ces mammifères sont dotés de facultés étonnantes comme le vol ou l'utilisation d'un sonar. Grandes consommatrices d'insectes, les chauves-souris sont de précieux auxiliaires pour l'agriculteur ou le forestier. Très exigeantes sur les milieux qu'elles fréquentent, ce sont d'excellents bio-indicateurs de la qualité de l'environnement.

Malgré une protection stricte, au niveau national (arrêté ministériel d'avril 2007) et européen (Directive Habitats Faune Flore de 1992), les chauves-souris disparaissent de nos campagnes. Les causes sont diverses : disparition des gîtes (arbres, bâtiments, ponts, etc.), modification des territoires de chasse, arasement de haies, assèchement de zones humides, utilisation de pesticides, trafic automobile, etc.

Face à ce constat, les pouvoirs publics mobilisent des moyens et des partenaires pour enrayer le déclin des populations et des espèces. Un Plan Interrégional d'Actions en faveur des chiroptères (PIAC) a été décliné pour toute la Normandie selon 3 axes : protection, amélioration des connaissances, information et sensibilisation.

Murins à moustaches



Dunes d'Hatainville

Le SyMEL est un établissement public mis en place à la demande du Conseil Général qui en assure la majorité du financement. Il est associé dans un comité syndical aux représentants des Communautés de communes littorales.



La Lettre du SyMEL - N°6 Février 2012
N° ISSN : 1969-9077
Maison du Département
98, route de Candol - 50008 Saint-Lô cedex
Tél. 02 33 05 98 83
www.symel.fr - littoral@cg50.fr

Comité de rédaction : Thomas Abiven, Arnaud Guigny, Hervé Moalic, Éric Oulhen

Crédits photos : L. Gabet, S. Houillier (SyMEL)
L. Biegala, P. Spiroux (GMN)

PAO : Pixel&Poivre

Impression : Le Révérend / Valognes

Directrice de la publication : M^{me} Rolande Brécy





la Barbastelle d'Europe

En La Barbastelle d'Europe (*Barbastella barbastellus*) a le pelage quasiment noir, avec des mèches argentées sur le dos, de larges oreilles soudées à la base sur le front et un museau aplati. Considérée comme une espèce forestière, elle fréquente aussi les bâtiments où elle cherche le contact du bois (fissures des poutres, charpentes, volet, etc.). C'est une espèce discrète, rare en Normandie, qui présente un intérêt patrimonial fort et pour laquelle un effort particulier doit être engagé.

L'amélioration des connaissances sur la Barbastelle est inscrite au PIAC, car l'espèce semble n'être pas exclusivement forestière. L'étude réalisée en 2008 par le GMN pour le SyMEL a révélé l'exploitation de la dune grise et de la laisse de mer des dunes d'Hatainville.

Dans le cadre du PIAC, le GMN a élaboré un programme d'études par télémétrie (ou radiopistage) sur 3 contextes paysagers distincts :

- un secteur de grande culture en plaine de Caen (2010)
- un secteur littoral sur la côte des Iles (2011)
- un secteur forestier dans le Perche (2012).

Le suivi télémétrique est réalisé au moyen d'un microémetteur fixé sur la chauve-souris et de récepteurs munis d'antennes directionnelles, pendant plusieurs nuits successives. L'objectif est d'identifier le territoire de chasse de plusieurs individus, sur 3 périodes de 15 jours en fonction du cycle de reproduction. En reliant les points de contact les plus extrêmes, on obtient une carte du territoire fréquenté par les individus équipés.

En 2011, la télémétrie a confirmé l'exploitation des dunes d'Hatainville distantes de 6 km de la colonie de reproduction. Une femelle s'est notamment affranchie des éléments linéaires du bocage (haies, lisières) pour chasser sur les zones herbacées et buissonnantes des dunes. L'intérêt de l'espèce pour les boisements arrière-dunaires a également été mis en exergue. Ces observations apportent un éclairage nouveau sur l'intérêt des dunes et des boisements littoraux pour la Barbastelle.



Barbastelle d'Europe



Murin à oreilles échancrées

LE PLAN INTERRÉGIONAL D'ACTIONS EN FAVEUR DES CHIROPTÈRES (PIAC)

Dans le cadre de la stratégie nationale pour la biodiversité, le Ministère en charge de l'écologie a chargé la Société Française d'Etude et de Protection des Mammifères (SFEPM) d'élaborer un plan national de restauration des chauves-souris (ou chiroptères) à décliner en plan régionaux pour la période 2008-2012. Les DREAL de Haute et Basse-Normandie ont désigné le Groupe Mammalogique Normand (GMN), association régionale d'étude et de protection des mammifères, pour élaborer et animer un Plan Interrégional d'Actions en faveur des Chiroptères (PIAC).

• Etat des connaissances :

L'effondrement de certains effectifs se traduit par une réduction de l'aire de répartition et l'extinction locale de certaines espèces : Barbastelle, Petit et Grand Rhinolophe sont très menacés en Haute-Normandie. La Normandie marque la limite d'aire de répartition d'espèces de chiroptères disparues plus au nord.

La situation est défavorable pour le Grand Murin, le Murin de Bechstein et la Noctule commune. La fragmentation des populations et la faiblesse des effectifs témoignent de leur vulnérabilité. Les populations de Basse-Normandie sont plus importantes et sans doute plus viables à long terme.

En 2008, 700 gîtes d'hibernation et 250 colonies de reproduction étaient inégalement répartis sur le territoire avec une connaissance fragmentaire des espèces arboricoles. Pour définir les priorités d'intervention, la hiérarchisation des gîtes normands a été réalisée selon une méthodologie nationale.

• Objectifs du PIAC :

- concevoir des actions à poursuivre au-delà du plan d'actions
- répondre aux obligations européennes et internationales (certaines espèces de chauves-souris sont inscrites à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore)
- protéger un réseau de gîtes favorables aux chiroptères
- préserver les terrains de chasse et les corridors de vol

Les objectifs se traduisent en 13 actions à mettre en œuvre dans des domaines variés : gestion forestière, éoliennes, réseau d'alerte, formation des agents de terrain, réfection des ponts, création d'outils de communication, etc



Grands murins

CONTRIBUTION DU SYMEL AU PIAC : UNE DÉMARCHE COHÉRENTE

Si les mesures de gestion adoptées sur les sites protégés ne suffisent pas pour assurer à elles seules la conservation des populations de chiroptères, elles y contribuent et ont vocation à s'intégrer dans un plan global de conservation.

A l'échelle du territoire régional, le domaine d'intervention du SyMEL est marginal, mais son implication sur l'ensemble des côtes départementales et ses moyens d'action (implication dans la maîtrise foncière, moyens humains et financiers, gestion contractuelle) lui permettent d'engager des actions concrètes qui peuvent avoir valeur d'exemple pour la préservation de gîtes et de terrains de chasse, l'amélioration des connaissances ou le suivi des populations. Cette démarche est soutenue sur le terrain par les gardes du littoral.

L'action foncière du Conservatoire du littoral et du Département de la Manche constitue un préalable pour remédier à des actions préjudiciables à la conservation des chiroptères : retournement de prairies, destruction de haies, de zones humides. Cette action ne peut cependant englober la totalité du territoire vital d'une population de chauve-souris. Elle vise soit des sites d'hivernage ou de reproduction, soit des territoires de chasse ou des sites de transit, sans qu'il soit possible d'assurer des interconnexions.

D'autres causes de disparition sont identifiées sur les sites naturels fréquentés par les chauves-souris : abattage d'arbres à cavités, condamnation d'accès aux gîtes souterrains, modification des conditions internes, dérangement, contamination chimique ou diffusion de produits antiparasitaires.

L'élimination de ces menaces relève de la gestion et l'action du gestionnaire qui peut s'appliquer de manière volontaire à la restauration, voire à la création de sites favorables aux chiroptères, dans une approche globale de préservation de l'habitat. Ainsi, la gestion par pâturage extensif qui limite la déprise agricole est favorable à la conservation des chiroptères, sans que les moyens mis en œuvre visent spécifiquement les chauves-souris.

LE PIAC EN ACTIONS :

Les chauves-souris jouent un rôle important dans notre environnement. Prédatrices d'insectes, elles prennent le relais des oiseaux insectivores diurnes et assurent le contrôle des populations de mouches, moustiques, papillons... Exigeantes sur les milieux qu'elles fréquentent, elles nous renseignent sur la qualité de l'environnement et sont considérées comme des bio-indicateurs. Face à leur rôle majeur et aux menaces qui pèsent sur ces espèces, le PIAC propose 13 actions en faveur des chauves-souris qui s'articulent autour de 3 axes de travail : la protection et l'étude des chauves-souris et la sensibilisation des acteurs et du grand public.

La mise en œuvre de ces actions passe par l'implication de nombreux acteurs aux compétences très variées (routes, bâtiments, éolien, espaces naturels...). Depuis 2009, une cinquantaine de structures, dont le SyMEL, participent à cet effort de prise en compte des chauves-souris.

En 2 ans, 35 sites d'hibernation et une petite dizaine de sites de reproduction ont été protégés administrativement (par voie de convention) et/ou physiquement (pose d'une grille aux entrées des sites).

Les prospections et les études ont permis de recueillir près de 6 000 nouvelles données, de découvrir une trentaine de sites dont certains d'importance régionale pour les Chiroptères !

Souvent méconnues, les chauves-souris sont considérées à tort comme des vampires suceuses de sang. Afin de découvrir le monde mystérieux de ces espèces et de rompre avec les idées reçues, une vingtaine d'animations sont proposées chaque année en Normandie à l'occasion des nuits européennes de la chauve-souris. A ce jour, plus de 1 000 personnes ont été sensibilisées !

Pour en savoir plus :

- www.gmn.asso.fr/
- www.plan-actions-chiropteres.fr/
- www.sfepm.org/

Contact : Marie-Charlotte Sicot (GMN), chargée de mission PIAC en Basse-Normandie : mc.sicot@gmn.asso.fr



L'INVENTAIRE DES CHAUVES-SOURIS DES BOISEMENTS LITTORAUX

Le SyMEL a réalisé un programme d'inventaires des chiroptères des sites boisés du littoral en période de reproduction, avec le soutien financier du FEDER, de la DREAL et de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour un montant total de 12 820 €.

En 2008, un inventaire de la Vallée du Lude (Sud Manche), de la lande du Camp (centre Manche) et des dunes d'Hatainville (côte Ouest) a été réalisé. Sur la lande du Camp, 6 nouvelles espèces ont été identifiées dont 2 espèces arboricoles rares (Barbastelle et Pipistrelle de Nathusius). Ces 2 espèces ont été contactées dans la Vallée du Lude qui accueille 6 espèces en plus du Petit Rhinolophe en hivernage. Plus surprenant, à Hatainville la Barbastelle a été découverte en chasse dans les dunes et sur la plage, ce qui n'avait jamais été décrit dans la littérature.

En 2009, l'étude a porté sur 5 sites proches du Castel Vendon (Hague), site d'hibernation d'intérêt régional : les vallées du Hubiland, du Castel Vendon, du Tourp, de la Sabine et du hameau aux Ducs. Au moins 4 espèces d'intérêt patrimonial ont été contactées. Des femelles gestantes de Barbastelle ont été capturées, ainsi qu'une femelle gestante de Murin à oreilles échancrées, fait très rare en Normandie, qui prouve la reproduction locale de ces 2 espèces. Le Grand murin a été contacté, malgré l'absence de gîte de reproduction dans un rayon de 10 km.

Enfin, en 2010, l'effort a porté sur le bois de Maupertus (Val de Saire). Trois espèces patrimoniales ont été contactées : Grand murin, Grand rhinolophe et Barbastelle, dont la reproduction a été prouvée (capture d'une femelle gestante). La découverte la plus remarquable est l'exploitation du bois par la Pipistrelle pygmée, espèce très rare en Normandie.

Ces études révèlent l'intérêt des boisements littoraux. Il serait intéressant de préciser le statut de certaines espèces (capture au filet). Des moyens financiers supplémentaires seraient nécessaires pour de telles études sur les sites littoraux ne bénéficiant pas de crédits Natura 2000.

Année	SyMEL	FEDER	DREAL	AESN	Total
2008	1 408 €	1 056 €	1 056 €	0 €	3 520 €
2009	3 010 €	645 €	645 €	0 €	4 300 €
2010	1 750 €	2 500 €	0 €	750 €	5 000 €
Total	6 168 €	4 201 €	1 701 €	750 €	12 820 €

Plan de financement des études sur les sites boisés du littoral